

RÈGLEMENT



BONJOUR ET BIENVENUE, À VOUS PARTICIPANT
DU CONCOURS #POISSONDAVRIL !
MON NOM EST SIMON LE SAUMON GRAND
ARTISTE DES RIVIÈRES ET ACCESSOIREMENT
VOTRE GUIDE DURANT CE CONCOURS.
SUR CETTE PAGE VOUS TROUVEREZ
L'ENSEMBLES DES RÈGLES QUI PERMETTRONS
SON BON DÉROULEMENT.
BONNE LECTURE !

ARTICLE 1 - OBJET

L'association Eau & Rivières de Bretagne organise un concours artistique intitulé "#PoissonDavril" dans les conditions prévues au présent règlement.

ARTICLE 2 - DURÉE

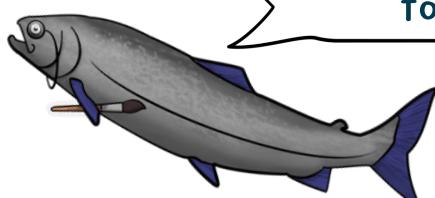
Ce concours se déroulera du 1er au 6 avril 2021, 00h (heure française métropolitaine).

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT

Pour participer au concours, vous devez représenter un poisson. La participation est gratuite et sans condition d'adhésion à l'association.

Prenez le en photo et envoyez-là, au format JPEG ou PNG, à l'adresse : poissonavril@eau-et-rivieres.org

EN TANT QUE GRAND
PEINTRE MON
POISSON À MOI SERA
REPRÉSENTÉ SUR UNE
TOILE



Dour ha Sterioù Breizh

RÈGLEMENT

Vous participez au concours pour l'une des catégories suivantes :

- 1. Poissons récup' : si votre production est en matériel de récupération ;**
- 2. Gros poissons : si votre production est au moins aussi grande que le poisson représenté ;**
- 3. Poissons au naturel : si votre production est en matériaux naturels tel que du land art ;**
- 4. Poissons clown : si votre poisson est rigolo ;**
- 5. Poissons animal : si votre poisson se retrouve avec un autre animal ;**
- 6. Poissons de Scène : si votre poisson est mis en scène ;**
- 7. Poissons des Grands : s'il s'agit de la production d'un adulte ;**
- 8. Poissons des Écoles : s'il s'agit de la production d'une classe ou plus largement dans le cadre scolaire ;**
- 9. Poissons Gourmands : si votre production est mangeable ;**
- 10. Poissons colorés : si votre poisson est colorié.**

Vous pouvez publiez votre photo sur Facebook ou Instagram en public, avec les hashtag #PoissonDavril et #Eau&Rivières, mais cela n'équivaut pas à participation. Pour que votre participation soit prise en compte vous devez nous communiquer notre nom, prénom, adresse, adresse courriel, et enfin la catégorie où vous souhaitez concourir.

ARTICLE 4 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant au concours, vous vous engagez à être l'auteur de votre dessin ou son représentant légal. De plus, vous acceptez qu'Eau & Rivières de Bretagne utilise votre photo sur son site, ses réseaux sociaux et chaînes vidéo.

**Vous acceptez également
qu'Eau & Rivières
de Bretagne vous communique
des informations par courriel.**



RÈGLEMENT

ARTICLE 5 – MINEURS

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours. La structure organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La structure organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au concours.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

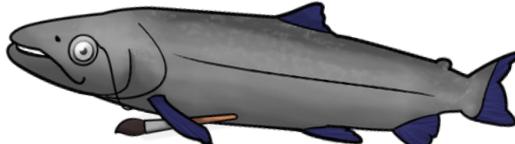
Tous les participants gagneront une place par foyer à l'Aquarium des curieux de nature, situé à Belle-Isle-en-Terre.

Le jury du concours offrira trois prix par catégorie par ordre croissant :

- 1er prix : un livre sur la nature et 3 livrets pédagogiques
 - 2nd prix : une sortie sport ou nature au Centre régional d'initiation à la rivière de Belle-Isle-en-Terre (programme été ou Pâques) et 3 livrets pédagogiques
 - 3e prix : un sac en coton biologique Eau & Rivières et 3 livrets pédagogiques
- Un magazine édité par Eau & Rivières sera offert à tous les gagnants.

Les 30 gagnants seront désignés par un jury désigné par l'association. Les résultats seront accessibles en ligne et envoyés directement par courriel aux participants.

TRÈS BON AQUARIUM
MES FRÈRES
LÉON ET BRANDON
S'Y TROUVENT !



RÈGLEMENT

ARTICLE 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés par Eau & Rivières de Bretagne. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), les personnes qui ont participé au concours disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : erb@eau-et-rivieres.org

ARTICLE 9 - ANNULATION OU MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'association Eau & Rivières de Bretagne se réserve le droit à tout moment d'annuler, de reporter le concours et/ou de modifier une ou plusieurs des modalités du présent règlement après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent et ce, sans recours possible.

ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

VOTRE CONTACT :

poissonavril@eau-et-rivieres.org



MAINTENANT QUE VOUS
ÊTES AU COURANT DES
RÈGLES ET QUE VOUS AVEZ
MON ADRESSE VOUS SAVEZ
CE QU'IL VOUS RESTE À
FAIRE ! BONNE CHANCE !

